

DECRET N° 2015-165 DU 13 AVRIL 2015

portant nomination au Ministère de l'Environnement Chargé de la
Gestion des Changements Climatiques du Reboisement de la
Protection des Ressources Naturelles et Forestières

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-417 du 04 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 février 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur **WOROU Théophile ; Chabi ;**
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur **TCHIDIME Adohoun Pascal ;**
- Conseiller Technique à l'Environnement : Monsieur **WUEMENOU Ahouangansi Théophile ;**
- Conseiller Technique au Partenariat et aux Structures déconcentrées : Monsieur **SODEGLA Cocou Honoré ;**
- Conseiller Technique juridique : Monsieur **BABAGBETO Lucien ;**
- Conseiller Technique aux changements Climatiques : Monsieur **BAGLO Ayi Uriel Yannick ;**
- Conseiller Technique au Reboisement et à la Protection des Ressources Naturelles et Forestières : Monsieur **AVIKPO Joël Dansou ;**
- Secrétaire Général : Monsieur **OURO-DJERI Imorou ;**
- Secrétaire Général adjoint : Monsieur **YEKPOGNI Ehouédé Gervais ;**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **EDAH Clément ;**
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur **DJODAN Sabin Sédé ;**
- Directrice des Ressources Humaines : Madame **HOUNGA Odile Dohoué ;**
- Directeur de l'Informatique et du Pré-archivage : Monsieur **AGOLI-AGBO Roch Pierre ;**

- Directeur Général de l'Environnement (DGE) : Monsieur **AINA Martin Pépin** ;
- Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) : Monsieur **SOSSOUKPE Edmond Silvain** ;
- Directrice Générale du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) : Madame **OKOUNDE DJEGUI Charlotte Okpê** ;
- Directeur Général des Changements Climatiques (DGCC) : Monsieur **ADOUNKPE G. Julien** ;
- Directeur Général d'Etude, de Recherche et de formation Forestières (CERF) : Monsieur **AKOUEHOU Séhounkpindo Gaston** ;
- Directeur Général du Fonds National de Développement Forestier (FNDF) : Monsieur **MONHOUSSOU Kouessi Pascal** ;
- Directeur de la Promotion des Métiers Verts (DPMV) : Monsieur **AHOUAGA Bruno** ;
- Secrétaire Permanent de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) : Monsieur **MOUNOU SAMBIENI Kassa** ;
- Chargée de Mission : Madame **AMMO Assana Agath** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Changements Climatiques du Mono et du Couffo (DDCGCC/M-C) : Monsieur **DOSSOU Cokou Edmond Brice** ;

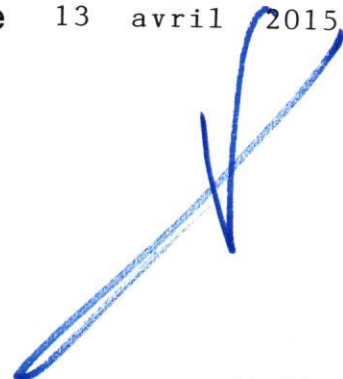
- Directeur Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Changements Climatiques de l'Atlantique et du Littoral (DDCGCC/ATL-LIT) : Monsieur **AKPOVI Rémy** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Changements Climatiques de l'Ouémé et du Plateau (DDCGCC/O-P) : Monsieur **FATOMBI Kabiyéssi Jacques** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Changements Climatiques du Zou et des Collines (DDCGCC/Z-C) : Monsieur **EKI Koutohou Zacharie** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement et de la Gestion des Changements Climatiques du Borgou et de l'Alibori (DDCGCC/B-A) : Monsieur **SARE BAGNAN Issoufou**.

Article 2 : Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

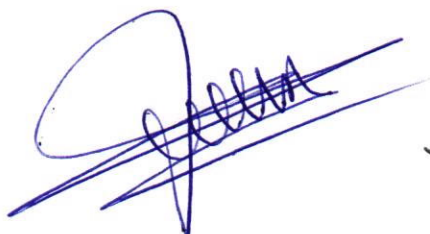



Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Environnement Chargé de
la Gestion des Changements Climatiques,
du Reboisement et de la Protection des
Ressources Naturelles et Forestières,

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,



Raphaël EDOU



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES 25 ; SGG..4 ;
INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERESSES : 27 ; IGAA- IGF..2 ; UAC-FASEG-
ENEAM..3 ; JORB. 1.

